

Entscheid der Lauterkeitskommission

Ende 2023 wurde bei der Schweizerischen Lauterkeitskommission eine Beschwerde gegen einen Mitglieder-Werbeflyer von Florist.ch eingereicht. Die aufgeführten Rechenbeispiele seien unlauter, hiess es darin. Die Kommission hat die Beschwerde nun abgelehnt. Es hätten keine Irreführung festgestellt werden können, schreibt der Floristenverband. Der Flyer erwecke nicht den Eindruck, dass es sich um garantierte Kosteneinsparungen handle, vielmehr handle es sich um fiktive Beispiele. Und weiter: Die Adressaten könnten darauf basierend selbst beurteilen, ob die Einsparungen für sie relevant seien. Thomas Meier, Geschäftsleiter von Florist.ch ist über den Entscheid der Lauterkeitskommission erfreut. «Wir haben der Kommission ausführlich dargelegt, wie die berechneten Vergünstigungen zu Stande gekommen sind. Wir freuen wir uns, dass diese nun bestätigt, dass unsere Mitgliederwerbung rechtens ist.» Der Entscheid kann auf faire-werbung.ch eingesehen werden (Nr. 218/23).

Fin 2023, une plainte a été déposée auprès de la Commission Suisse pour la Loyauté contre un dépliant de Florist.ch faisant la promotion de l'adhésion à notre association. Selon son auteur, les exemples de calcul cités étaient trompeurs. La commission vient de rejeter la plainte. Aucune tromperie n'a pu être constatée, écrit l'association des fleuristes. D'après elle, le dépliant ne donne pas l'impression que les exemples de calcul garantissent des économies. Il s'agit bien plus d'exemples fictifs qui permettent aux destinataires d'évaluer eux-mêmes si ces économies les concernent. Thomas Meier, directeur de Florist.ch, se réjouit de la décision de la Commission pour la Loyauté. «Nous avons présenté à la commission la manière dont nous avons calculé les réductions en détail. Nous sommes ravis qu'elle confirme la légalité de notre publicité pour l'adhésion à notre association.» La décision peut être consultée sur faire-werbung.ch (n° 218/23).

Traduction automatique >

Cette traduction de l'article «Mit Weiterbildungen Branche stärken» de Fleuriste 5/2024 a été réalisée avec Deepl.

MEGAFOON



RENFORCER LE SECTEUR AVEC FORMATION

Les nouveaux cours pour l'examen professionnel commencent en août. Domenic Trutmann, responsable de la formation continue de Florist.ch, s'exprime sur le sens et le but de telles formations.

Monsieur Trutmann, vous avez un CFC de fleuriste. Quelles formations continues supérieures avez-vous suivies?

Domenic Trutmann: J'ai passé l'examen professionnel (EP) et l'examen professionnel supérieur (EPS).

Quelle est votre conclusion?

Les deux formations m'ont permis de progresser sur le plan professionnel et personnel. J'ai également pris conscience de la direction que je souhaitais prendre. Au fil du temps, j'ai par exemple réalisé que le domaine de la formation/formation continue était important pour moi.

À qui s'adresse la EP?

D'une part, pour tous ceux qui veulent être actifs dans la formation professionnelle. Le EP est une condition préalable à l'enseignement de cours interentreprises ou à l'organisation de procédures de qualification. D'autre part, pour ceux qui souhaitent approfondir et élargir les connaissances acquises lors de l'apprentissage, dans le domaine de la conception et de la gestion d'entreprise. Tout devient plus exigeant: dans l'art floral, on travaille plus librement que dans l'apprentissage, on développe son propre style. En outre, il s'agit de marketing, de gestion du personnel, de comptabilité – tous des thèmes importants pour une fonction de direction.

Alors que les cours EP peuvent être organisés, l'examen professionnel supérieur ne fonctionne pas. Pourquoi?

Plus de la moitié du contenu des cours est consacrée à la gestion de l'entreprise. Cela en décourage plus d'un. L'objectif de l'EPS est de gérer sa propre entreprise. Ceux qui souhaitent surtout se développer sur le plan de la création préfèrent généralement l'offre d'une formation de maître.

Quelle est la différence entre l'EPS et la maîtrise?

Comme le EP, l'EPS est reconnu au niveau fédéral. En cas de réussite, il permet d'étudier dans une Haute école spécialisée, par exemple en design ou en architecture paysagère, sans devoir passer une maturité professionnelle. Ce qui n'est pas le cas avec un diplôme obtenu dans une école de maîtrise à l'étranger.

Où en sont actuellement EP et EPS?

En ce qui concerne le EP, nous sommes relativement constants au niveau national, avec 15 à 20 diplômés par an. L'examen professionnel supérieur est actuellement en suspens. Depuis 2015, une seule classe a vu le jour. C'est pourquoi l'association est en train de clarifier l'avenir de l'examen professionnel supérieur.

Quelle est votre vision en tant que responsable de la formation continue de Florist.ch?

La formation continue est un moyen de faire progresser le secteur, notamment sur des thèmes de gestion d'entreprise. Je souhaiterais donc que davantage de professionnels s'y décident. Des professionnels bien formés renforcent le secteur dans son ensemble. (rl)